

# CONSEIL MUNICIPAL

## BEZ ET ESPARON

Le Conseil Municipal de la Commune de Bez & Esparon (Gard), s'est réuni en session extraordinaire le Jeudi Vingt-deux Décembre Deux mille dix-sept, à Dix-Huit Heures, sous la présidence de Monsieur Claude MARTIN, Maire.

**Etaient Présents :** M. NEGRON Jacques 1<sup>er</sup> Adjoint, M. GRAZIOSO Paul, M. Laurent NEGRE, M. BOURDIN Patrick, Mme VIOT-CARVALHO Christel, Mme Aurélia SCHAHMANECHE, M. GAWRA André, M. COUGOULUEGNE Bernard.

**Absents Ayant donné procuration :**

Mme MALARTE Sabine 2<sup>ème</sup> Adjointe procuration à Jacques NEGRON

Mr RIBEYRE Emmanuel procuration à André GAWRA

**Absent :**

Mr Paul GRAZIOSO

**Secrétaire de séance :** M. Jacques NEGRON

Monsieur le Maire indique qu'il a convoqué en urgence ce Conseil Municipal à la demande de conseillers municipaux qui souhaitaient revenir sur la question du stationnement dans le village de Bez.

### Ordre du Jour

#### Stationnement :

Le Conseil Municipal, vu le nombre croissant de véhicules en stationnement non autorisé, considérant les difficultés de circulation et pour des raisons de sécurité, décide à l'unanimité des membres présents, et dans l'intérêt général, de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur la Route départementale 790A (Route d'Esparon) de la RD 999 jusqu'à la limite du village.

Des panneaux de signalisations seront installés.

De plus, le Conseil Municipal souhaite que soit matérialisée une place réservée aux handicapés sur la place de l'Eglise. Après discussion, cette place sera mise en place à l'angle du jeu de pétanque ou devant l'église.

Le Conseil Municipal tient à rappeler :

- Qu'il y a un parking inutilisé rue du Merlanson.
- Que le stationnement des véhicules sur la même place de parking est limité à 7 jours.
- Que l'arrêt minute sur la RD 999 n'est fait que pour **une** voiture et qu'il est dangereux compte tenu de la vitesse limitée à 30km/h qui n'est pas respectée.
- Qu'il est interdit de se garer dans la rue du fond de Bez.

Le Conseil Municipal demande que soit installé un miroir au niveau du dos d'âne de La Mousque afin que les piétons puissent voir s'il y a des véhicules. Un devis sera demandé.

Monsieur Le Maire, indique que de nombreux véhicules se trompent de route et au lieu de prendre la route d'Esparon ils se retrouvent sur la route du Moulin à huile. En conséquence, il propose que la municipalité installe un panneau « voie sans issue » au niveau de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après discussion accepte l'achat et la mise en place de ce panneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix-neuf heures et trente minutes.

Le Maire

Claude MARTIN

